

**LISTE NOMINATIVE DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS
Intervenant dans le cadre de l'enseignement de la natation
scolaire dans le 1^{er} degré**

Piscine

Collectivité territoriale gestionnaire

Employeur

(si différent / dans le cadre d'une délégation de service public):

Le signataire propose, pour l'année scolaire 20...../20....., la participation des M.N.S. suivants selon le planning communiqué aux différents utilisateurs et aux conseillers de circonscription :

	Indiquez NOM – prénom des MNS (1 par colonne)					
catégorie de recrutement (1)						
diplôme MNS (BEESAN obligatoire)						
n°						
délivré le						
à						
renouvelé le CAEPMNS						
N° de carte professionnelle						
Limite de validité						

⇒ Préciser sur un tableau en annexe les jours et horaires d'intervention d'enseignement scolaire de chaque MNS.

⇒ Joindre **obligatoirement** les copies la carte professionnelle en cours de validité

⇒ Au besoin, fournir l'attestation de validation du CAEPMNS.

(1) préciser en toutes lettres soit : conseiller (CTAPS), éducateur (ETAPS), opérateur (OTAPS) (cf. décret du 1^{er} avril 1992 – employés territoriaux).

Les intéressés œuvreront en vue d'une **COLLABORATION** effective avec les enseignants "au sein d'une équipe pédagogique sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale" qui veillera au "respect des textes réglementaires concernant cet enseignement" (organisation pédagogique – programmation officielle).

Liste à mettre à jour annuellement et à adresser à la DSDEN de l'Yonne

A

Le

Signature du représentant de la collectivité locale ou association

Cadre réservé à l'administration départementale			
Avis du Conseiller Pédagogique Départemental		AUXERRE, le Madame l'inspectrice d'académie, directrice des services de l'éducation nationale de l'Yonne, Agrément accordé <input type="checkbox"/> Agrément refusé <input type="checkbox"/> <p style="text-align: center;">Annie PARTOUCHE</p>	
Destinataires :	collectivité locale ou association	Inspecteur de l'Education nationale	L'IA-DASEN